



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces Benthiques Zones VIII et IX Mercredi 23 Octobre 2024 – Madrid / en ligne

Anton Costas (CESE) a donné la bienvenue aux membres du CC SUD au sein de son organisation puis a rappelé les missions du Conseil Économique et Social Espagnol : fournir des avis au gouvernement espagnol sur les projets de lois concernant le marché du travail et l'économie, publier un rapport annuel sur le marché du travail et les conditions de vie en Espagne et des rapports sur les principaux défis auxquels fait face le pays. Un rapport sur les défis pour la pêche et l'aquaculture a ainsi été publié en 2023.

Serge Larzabal, président du groupe de travail, a introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants et en particulier les représentants des administrations nationales ainsi que de la Commission Européenne. L'ordre du jour dont le point cétacés a été modifié et le compte rendu de la précédente réunion ont été validés à l'unanimité.

L'ensemble des présentations réalisées lors de la réunion sont disponibles sur le site du CC SUD.

1. Captures accidentelles de cétacés

Encarnacion Benito (Administration espagnole, présidence du GEM) a rappelé le travail réalisé par le GEM ces derniers mois, amenant à l'adoption d'une recommandation conjointe au début de l'été. La recommandation conjointe a été légèrement modifiée suite à l'évaluation du CSTEP puis transcrite en acte délégué par la Commission Européenne.

Ce dernier prévoit une fermeture entre le 20 janvier et le 20 février 2025 et est actuellement étudié par le Parlement Européen.

Le travail se poursuit pour 2026, une nouvelle recommandation conjointe est attendue avant la fin février 2025.

Amanda Perez Perera (DGMARE) a indiqué que la Commission considère les mesures proposées pour 2025 comme un bon point de départ, la validation par le CSTEP est encourageante. Tout est mis en œuvre pour que l'acte délégué soit approuvé avant la fin novembre (respectant une période de consultation du parlement européen de deux mois) pour une mise en vigueur début décembre.

Isabelle Jusserand (administration française) a transmis aux membres les résultats provisoires de la fermeture 2024. Ces résultats seront consolidés pour la mi-novembre.

L'estimation des captures à partir des échouages est de 1390 individus alors qu'elle était de 5800 en moyenne sur 2017-2023. Ceci représente une baisse d'un facteur 5.

Cependant les volumes débarqués ont de -40% sur chacun des mois de la fermeture.

En réponse aux membres **Isabelle Jusserand** a indiqué que concernant une éventuelle incohérence entre les observations d'échouages et les estimations de capture : il est important d'attendre les résultats consolidés, il est cependant vrai que les vents ont été favorables aux échouages sur cette période. Par ailleurs, il faut prendre en considération que les résultats présentés sont ceux pour l'ensemble de la période à risque et non uniquement pour le mois de fermeture.

Puis concernant les nécropsies **Encarnacion Benito** a précisé que l'Espagne disposait bien d'un programme sur carcasses fraîches qui devrait permettre d'identifier l'ensemble des causes de mortalité, des résultats seront prochainement disponible.

Les membres du groupe de travail ont alors échangé sur la nécessité d'avoir des données fiables de nécropsies à l'échelle du Golfe de Gascogne, notamment du fait que les échouages lors de la période de fermeture, même si en baisse, montre qu'il y a bien une mortalité naturelle non négligeable. Un plan d'échantillonnage communautaire devrait être mis en place, avec des protocoles cohérents.

Cet appel à données fiables et concrètes devra selon les membres faire partie d'un avis du CC SUD à la Commission Européenne et aux États Membres. Serge Larzabal (CNP MEM) a alors rappelé qu'un procès contre l'institut PELAGIS (à l'origine des estimations de captures) est en cours en France.

Quiterie Sourget (OP Pêcheurs de Bretagne) a ajouté qu'un avis du CC SUD devrait faire part de l'impact sur l'ensemble de la filière et non uniquement les producteurs (chantiers etc....) ainsi que l'évaluation des résultats des différents tests de dispositifs acoustiques.

Jesus Lourido (Puerto de Celeiro) a ajouté que l'avis devait faire part d'un besoin d'harmonisation des dispositifs d'aides utilisés dans chaque États Membres.

Enfin **Amanda Perez Perera** a commenté que des projets européens existent notamment le projet CIBBRINA. Si les incertitudes sur la mortalité naturelle persistent, il n'en demeure pas moins que la fermeture a permis de réduire le taux de captures accidentelles de façon significative. Concernant la collecte de données, Amanda Perez Perera a indiqué que le CC SUD pourrait conseiller sur les méthodes à améliorer.

2. TAC 2025

Le secrétariat du CC SUD a rappelé les procédures suivies pour la rédaction de cet avis. Puis les membres ont pu commenter l'introduction et chacun des stocks étudiés :

Introduction : David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a proposé au dernier paragraphe la modification suivante : « Les membres du CC SUD saluent la mise en place la volonté d'aller

vers un système de TAC pluriannuels ». En effet, les dispositions actuelles ne sont selon lui pas suffisante, le groupe de travail a validé la modification.

Sole VIIIab : David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a proposé que soit indiquée une proposition de TAC à 2510 tonnes, compatibles avec le plan de gestion et le RMD. Ainsi qu'une mention sur le recrutement en baisse, dont la tendance n'est de fait pas liée à l'activité de pêche. Quiterie Sourget (OP Pêcheurs de Bretagne) a ajouté que toutes nouvelles baisses entraîneraient de forts impacts socio-économiques.

L'ensemble de ces propositions ont été validées par le groupe de travail.

Lieu Jaune VIII&IXa : Pauline Delalain (CNPMEM) a proposé que le TAC ne devrait pas se situer sous 1500 tonnes (et non 1000 tonnes comme indiqué), ce qui a été approuvé par le groupe de travail. En réponse à Javier Lopez (OCEANA), Sergio Lopez (OPP Burela) et Maria-José Rico (FECOPPAS) ont indiqué que cette espèce ne disposait pas des données suffisantes pour des mesures pluriannuelles, les propositions faites ne sont alors pas incohérentes avec le souhait de pluri-annualité exprimé pour d'autres espèces qui bénéficie d'une meilleure connaissance.

Merlan VIII&IXa et Plie VIII&IXa : L'avis mentionnera un suivi de l'avis du CIEM.

Langoustine IX : Francisco Teijeira (OPROMAR) a proposé l'ajout d'une demande d'un quota scientifique, ce qui a été approuvé.

3. Écosystèmes Marins Vulnérables (EMV)

a. Point d'actualité CSTEP

Ralf Doering (Président du groupe de travail du CSTEP dédié à l'étude socio-économique EMV) a présenté le projet d'étude qui se focalisera sur deux questions : la présence d'un effet de déplacement et l'impact sur les pêcheries de petites échelles.

Un nombre limité d'interviews sera réalisé avec les parties prenantes, et les conseils consultatifs sont invités à transmettre l'ensemble des données qui pourraient informer l'étude.

Les parties prenantes seront également invitées à participer au Groupe d'Experts du 17 au 21 février 2025.

L'inscription aux interviews et au groupe d'Experts se fera via le CC SUD, Serge Larzabal (Président de ce GT du CC SUD) a indiqué qu'un service d'interprétation devra être mis en place.

Sergio Lopez (OPP Burela) a indiqué être satisfait par le programme, l'analyse d'impact aurait cependant dû être réalisée il y a deux ans avant l'implémentation du règlement. Il est aujourd'hui plus que nécessaire d'analyser l'impact par méthode de pêche et non de façon générale.

En réponse à Francisco Teixeira (OPROMAR), Caroline Alibert-Deprez (DGMARE) a indiqué que le cadre légal ne prévoyait pas d'étude socio-économique, la Commission a réagi au problème, il est bien question aujourd'hui d'une étude à l'échelle locale sur les fermetures actuelles mais aussi sur celle projeté par le CIEM.

b. Projet ATEMVGC

Juan Gil Herrera (IEO) a présenté l'étude démontrant un problème d'identification des zones EMV dans le Golfe de Cadiz. Sa présentation est disponible sur le site du CC SUD.

Caroline Alibert Deprez (DGMARE) a remercié la présentation et indiqué qu'effectivement une erreur était présente, les polygones impactés vont être réouverts, ceci révèle la nécessité d'une mise à jour régulière des données scientifiques et d'un travail renforcé entre les scientifiques nationaux et le CIEM.

c. Projet des Asturies

Laura Garcia de la Fuente (Université d'Oviedo) a présenté les résultats d'une étude d'impact des fermetures sur les pêcheries asturiennes où la flotte artisanale dépend grandement de ces espèces de fond. Sa présentation est disponible sur le site du CC SUD.

Les membres du groupe de travail ont validé la préparation d'un avis actualisé sur ces questions EMV qui pourra notamment alimenter l'étude du CSTEP.

4. Étude du Plan pluriannuel des Eaux Occidentales

Amanda Perez Perera (DGMARE) a indiqué que l'impact du plan pluriannuel sur le nombre de stock gérés en ligne avec le RMD est visible, ces derniers sont en effet en augmentation depuis sont en augmentation. Des limites à cette gestion sont cependant à considérer : le changement climatique, les espèces invasives, la vision des stakeholders qui considère les plans trop rigides.

Quiterie Sourget (Pêcheurs de Bretagne) a en effet indiqué que ces dernières années de nombreuses baisses significatives des TAC d'une année à l'autre n'ont pas permis au secteur de planifier son activité.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

BILAN :

- **Une procédure de rédaction d'un avis sur les captures accidentelles de cétacés sera entamée au plus vite**
- **L'avis TAC 2025 sera transmis à l'ensemble des membres pour consolidation avant le Comité Exécutif de novembre**
- **Les membres pourront également contribuer à la rédaction d'un avis sur les EMV**
- **Les membres du CC SUD seront tenus informés des avancés du projet du CSTEP sur les EMV.**